# UN FAUTEUIL VRAIMENT ADAPTÉ À VOTRE VIE

Chaque fauteuil est désormais choisi **en fonction de vos besoins individuels,** avec des fauteuils certifiés par un organisme compétent pour garantir qualité, sécurité et durabilité.

Après la prise en charge à 100 % de lunettes, d'appareils auditifs et de prothèses dentaires depuis 2021, le 100 % Santé est enrichi d'une dimension supplémentaire avec la prise en charge totale des fauteuils roulants.

## UN CHOIX DU FAUTEUIL LIBRE ET RESPECTÉ Vous pouvez opter pour :

Un fauteuil neuf,
Ou un fauteuil remis en bon état d'usage (reconditionné).

## UN SYSTÈME PLUS SIMPLE, PLUS JUSTE, PLUS RAPIDE

- Plus besoin de solliciter plusieurs financeurs.
- Fin des démarches complexes.
- Fin des cagnottes en ligne.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur handicap.gouv.fr



MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES
Liberté
Egalité

## UN FAUTEUIL, POUR VOUS, TOUT SIMPLEMENT



Désormais, l'Assurance maladie prend en charge intégralement le fauteuil roulant qui vous correspond.





## **AVANT / APRÈS:**

## **COMPRENDRE LE CHANGEMENT EN UN COUP D'ŒIL**

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, le gouvernement a fait évoluer les modalités d'accès et de financement des fauteuils roulants. L'objectif est de proposer aux personnes en situation de handicap un fauteuil adapté à leurs besoins, intégralement remboursé quel que soit son niveau de technologie. Cette réforme permet également de simplifier les démarches de prise en charge.

#### **AVANT:**

un parcours long, complexe et souvent coûteux



Restes à charge importants, parfois plusieurs milliers d'euros.



Multiples financeurs (Assurance maladie, départements, PCH...): parcours confus.



Démarches longues, délais pouvant atteindre des mois, parfois des années.



**Fauteuils sportifs** mal remboursés.



Une nomenclature obsolète. peu adaptée aux innovations.

## APRÈS:

un système clair, rapide et 100 % pris en charge



Prise en charge intégrale : 0 € de reste à charge.



Un seul financeur, un guichet unique: l'Assurance maladie.



Le délai maximal de réponse est de 2 mois, 15 jours pour un fauteuil courant.



Des fauteuils de meilleure qualité, plus durables et plus sûrs.



Inclusion des fauteuils sportifs dans la prise en charge.

## LE NOUVEAU **PARCOURS SIMPLIFIÉ**



## **CONSULTATION AVEC** UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ

Le médecin, ou l'ergothérapeute dans certains cas, évalue les besoins et établit une prescription.

## RÉCEPTION **DE LA PRESCRIPTION** DÉFINITIVE

Une fois le fauteuil choisi et validé. le professionnel de santé rédige la prescription définitive, intégrant le modèle, les réglages et les options. C'est le prestataire qui envoie le dossier complet à l'Assurance maladie.



## **ESSAI DU FAUTEUIL AVEC UN PRESTATAIRE** SPÉCIALISÉ ET À DOMICILE

- Une fois la prise de rendez-vous effectuée, le prestataire identifie le type de fauteuil adapté aux besoins et à l'environnement de vie.
- Il est possible de tester plusieurs modèles et en conditions réelles.

#### **UN SEUL INTERLOCUTEUR:** L'ASSURANCE MALADIE

Avec la réforme, tout est simplifié. Le délai maximal de réponse est de 2 mois, 15 jours pour un fauteuil courant. Sans réponse, le prestataire considère la demande comme acceptée et lance la commande. Il est assuré d'être remboursé.



## RÉCEPTION **DU FAUTEUIL**

Une fois la demande validée. le prestataire prépare le fauteuil, réalise les réglages nécessaires et accompagne dans son utilisation.



#### LE RECONDITIONNEMENT

La réforme prévoit la mise en place d'un système de reconditionnement : reprise, remise en état et retour dans le circuit.